

**■ LACROIX SIGNALISATION****Le feu au vert,  
c'est la récompense !**

Pour garantir un meilleur respect des vitesses en ville, Lacroix Signalisation innove avec un feu tricolore intelligent qui passe au vert si la vitesse autorisée est respectée.

Le principe en est très simple : le feu passe au vert, l'automobiliste ne respecte pas la vitesse autorisée, le feu passe au rouge et il doit s'arrêter.



La mise en œuvre de ce concept innovant réside dans la programmation intelligente du contrôleur de carrefour associé à des instruments de détection de la vitesse. L'arrêt est systématique si les limitations de vitesse ne sont pas respectées.

**Opérationnel  
dans 13 villes de France**

Mis au point par les ingénieurs Lacroix, le vert « récompense » est déjà opérationnel dans 13 villes de France. Il est particulièrement adapté aux « villages rues » que l'automobiliste traverse souvent trop vite le long des routes départementales ou aux boulevards extérieurs de villes. Il est également utilisé pour sécuriser des passages

piétons, en sortie d'école par exemple.

Dans ces cas où les intersections sont rares, le ralentissement n'intervient pas naturellement.

Les aménagements classiques (passages piétons, panneaux, feux, ...) ne suffisent plus et le vert récompense s'impose comme une solution de sécurité particulièrement efficace.

Cette technique novatrice propose une réelle alternative psychologique à la répression, incarnée par le radar. Aujourd'hui, le feu vert félicite le conducteur : *« Je respecte la vitesse autorisée, je suis un bon conducteur, je protège la vie de mes proches et je gagne du temps ».*

Lacroix a ainsi mis au point une solution technique doublée d'un renfort psychologique valorisant le conducteur.